



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet NGCC Cape Roger et NGCC Cygnus PVN	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-200079/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-200079	Date 2020-12-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-045-28005	
File No. - N° de dossier 045md.F7049-200079	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-01-21 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hora, Bharat	Buyer Id - Id de l'acheteur 045md
Telephone No. - N° de téléphone (343) 551-4942 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 2 de l'invitation à soumissionner vise à :

(1) Clarifier l'heure incluses dans section 2.5 Conférence des soumissionnaires

Supprime (en entier): 2.5 Conférence des soumissionnaires

Ajouter : 2.5 Conférence des soumissionnaires

2.5 Conférence des soumissionnaires

Une réunion virtuelle des soumissionnaires, présidée par l'autorité contractante, se tiendra **le 18 décembre, 2020 à 9h00 heure normale de l'Est (HNE)**. La portée de l'exigence d'écrite dans la demande de soumissions sera examinée au cours des conférences et les questions seront répondues. Il est recommandé aux soumissionnaires qui ont l'intention de soumettre une proposition d'y assister ou de s'y faire représenter. Il est supposé que les soumissionnaires qui participent aux conférences des soumissionnaires ont lu les spécifications figurant à l'annexe A et sont préparés pour les conférences.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur participation afin que les détails de la réunion virtuelle leur soient envoyés. Les soumissionnaires doivent fournir, par courriel, à Bharat.Hora@tpsgc-pwgsc.gc.ca, les noms des personnes qui assisteront à la conférence et une liste des questions qu'ils souhaitent aborder, au plus tard trois (3) jours ouvrables avant les conférences prévues.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

(2) Réviser les dates incluent dans section 2.7 Période des travaux - marine

Supprime (en entier): 2.7 Période des travaux - marine

Ajouter : 2.7 Période des travaux - marine

2.7 Période des travaux - marine

Les travaux doivent débuter et être achevés comme suit :

NGCC Cape Roger

Début : 24 mai, 2021
Achèvement : 24 octobre, 2021

NGCC Cygnus

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-200079
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-200079

Amd. No.2 - N° de la modif 2.
File No. - N° du dossier
021md F7049-200-79

Buyer ID - Id de l'acheteur
045md
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Début : 01 novembre, 2021
Achèvement : 31 mars, 2022

En présentant une soumission, le soumissionnaire confirme qu'il a suffisamment de matériel et de ressources humaines affectées ou disponibles et que la période de travail ci-dessus permettra de terminer les travaux prévus ainsi qu'une quantité raisonnable de travaux imprévus.

2.7.1 Instructions supplémentaires sur la période des travaux

À compter de la date du début des travaux de radoub **jusqu'à une semaine avant le début de la mise en service**, les navires seront sans équipage pendant la période des travaux et seront considérés comme étant hors service. Durant cette période, la charge et la garde des navires seront assurées par l'entrepreneur et il en aura le contrôle.

L'équipage doit pouvoir habiter pleinement le navire pour préparer la mise en service du navire, contribuer aux activités de mise en service et mener les tests et les essais. Pour que le navire soit habitable, la cuisine du navire doit être rendue opérationnelle, les logements de l'équipage doivent être nettoyés et préparés, les toilettes et les douches doivent être entièrement fonctionnelles, l'eau potable doit être fournie et les salles de bain doivent être opérationnelles.

À partir du moment où l'équipage regagne le navire jusqu'à la fin de la période des travaux (30 septembre 2020), le navire sera habité et sera considéré comme étant en service. Durant cette période, la charge et la garde du navire seront assurées par le Canada et sous son contrôle.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à l'annexe I – Garde du navire, appendices 1 – Certificat d'acceptation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à l'annexe I – Garde du navire, appendices 2 – Certificat d'acceptation.

(3) Réviser les dates incluses dans section 7.3.1 Période des travaux - marine

Supprime (en entier): 7.3.1 Période des travaux - marine

Ajouter : 7.3.1 Période des travaux - marine

7.3.1 Période des travaux - Marine

1. Les travaux doivent débuter et prendre fin comme suit :

NGCC Cape Roger

Début : 24 mai, 2021
Achèvement : 24 octobre, 2021

NGCC Cygnus

Début : 01 novembre, 2021
Achèvement : 31 mars, 2022

2. L'entrepreneur convient que le temps indiqué ci-dessus (période des travaux) est suffisant pour l'exécution des travaux mentionnés et pour absorber une quantité raisonnable de travaux imprévus. L'entrepreneur atteste qu'il a suffisamment de matériaux et de ressources humaines attribuées ou disponibles pour exécuter les travaux en question et une quantité raisonnable de travaux imprévus durant la période des travaux.

Le Canada a le droit de reporter l'arrivée du navire aux installations de l'entrepreneur selon les conditions suivantes :

- a) Le Canada donne un avis préalable de 10 jours civils pour un délai maximum de 15 jours.

L'entrepreneur ne peut réclamer aucun coût additionnel si le navire arrive à ses installations avec un délai maximum de 15 jours civils suivant la date du début des travaux indiquée ci-dessus. La date d'achèvement sera prolongée d'une période égale à la durée du retard.

- b) En cas de retard, le Canada ne donne pas d'avis préalable de 10 jours civils. La date d'achèvement sera ajustée raisonnablement selon l'incidence du retard, et le Canada versera seulement les frais de service quotidiens indiqués dans la base de paiement pour la période de retard.

(4) Réviser section 6.3 Frais de transfert du navire

Supprime (en entier): 6.3 Frais de transfert du navire

Ajouter : 6.3 Frais de transfert du navire

6.3 Frais de transfert du navire

Les frais de transfert du navire s'appliqueront au prix d'évaluation pour cette demande de soumissions.

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert pour chaque navire, de son port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés ainsi que les frais de transfert pour le retour au port d'attache de chaque navire une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

(a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause qui doit être insérée dans la table H1 (D).

(b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins dix **(10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions, aviser par courriel l'autorité contractante, Bharat.Hora@pwgsc-tpsgc.gc.ca, de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par courriel au soumissionnaire, au moins **cinq (5) jours civils** avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire :

Navire : NGCC Cygnus et NGCC Cape Roger
Port d'attache : St. John's, Terre-Neuve et Labrador

Chantier naval		Frais de transfert du navire (Cape Roger)
Entreprise	Ville	Radoub du navire pas de équipage
Newdock St John's Dockyard Limited	St. John's, TNL	\$ 350.00
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton, ON	\$ 50,501.00
Heddle Marine Services Inc.	St-Catherines, ON	\$ 43,657.00
Heddle Marine Services Inc.	Thunderbay, ON	\$ 75,735.00
Chantiers Davie Canada Inc.	Lévis, Québec	\$ 36,872.00

Groupe Verreault Navigation Inc.	Les Méchins, Québec	\$ 20,500.00
Irving Shipyard – Shelburne Marine	Shelburne, NE	\$ 24,648.00
Irving Shipyard – Halifax Shipyard	Halifax, NE	\$ 21,650.00
Canadian Maritime Engineering	North Sydney, NE	\$19,212.00
Groupe Ocean	Saint-Bernard-Sur- Mer, QC	\$ 35,418.00
Chantier naval		Frais de transfert du navire (Cygus)
Entreprise	Ville	Radoub du navire pas de équipage
Newdock St John's Dockyard Limited	St. John's, TNL	\$ 300.00
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton, ON	\$ 79,474.00
Heddle Marine Services Inc.	St-Catherines, ON	\$ 67,749.00
Heddle Marine Services Inc.	Thunderbay, ON	\$ 122,332.00
Chantiers Davie Canada Inc.	Lévis, Québec	\$ 55,730.00
Groupe Verreault Navigation Inc.	Les Méchins, Québec	\$ 49,437.00
Irving Shipyard – Shelburne Marine	Shelburne, NE	\$ 38,003.00
Irving Shipyard – Halifax Shipyard	Halifax, NE	\$ 32,866.00
Canadian Maritime Engineering	North Sydney, NE	\$26,636.00
Groupe Ocean	Saint-Bernard-Sur- Mer, QC	\$ 53,240.00

Tous les prix en CAD

Chantier naval: _____ **pour le NGCC Cape Roger et le NGCC Cygnus**

Se reporter à l'annexe J1 pour consulter les livrables/attestations.

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

- (i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou
- (ii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

Chantier naval ou installations de carénage - Frais applicables de transfert du navire

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-200079
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-200079

Amd. No.2 - N° de la modif 2.
File No. - N° du dossier
021md F7049-200-79

Buyer ID - Id de l'acheteur
045md
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Sans équipage seulement:
Port d'attache :

**NGCC Cygnus et NGCC Cape Roger
St. John's, Terre-Neuve et Labrad**

(5) Réviser annexe H, H6 Frais de transfert du navire

Supprime (en entier): annexe H6 Frais de transfert du navire

Ajouter : annexe H, H6 Frais de transfert du navire

H6 Frais de transfert du navire

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause doit être dans la table H1.

b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins 5 jours civils (insérer le nombre de jours) avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par écrit au soumissionnaire, au moins 3 jours civils (insérer le nombre de jours) avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire

Navire : NGCC Cape Roger et NGCC Cygnus
Port d'attache : St. John's, NL

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou

ii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-200079
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-200079

Amd. No.2 - N° de la modif 2.
File No. - N° du dossier
021md F7049-200-79

Buyer ID - Id de l'acheteur
045md
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Chantier naval/installations de réparation de navires - Coût de transfert du navire applicable
Navire sans équipage : NGCC Cape Roger and NGCC Cygnus
Port d'attache : St. John's, NL

Chantier naval		Frais de transfert du navire (Cape Roger)
Entreprise	Ville	Radoub du navire pas de équipage
Newdock St John's Dockyard Limited	St. John's, TNL	\$ 350.00
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton, ON	\$ 50,501.00
Heddle Marine Services Inc.	St-Catherines, ON	\$ 43,657.00
Heddle Marine Services Inc.	Thunderbay, ON	\$ 75,735.00
Chantiers Davie Canada Inc.	Lévis, Québec	\$ 36,872.00
Verreault Navigation Inc.	Les Méchins, Québec	\$ 20,500.00
Irving Shipyard – Shelburne Marine	Shelburne, NE	\$ 24,648.00
Irving Shipyard – Halifax Shipyard	Halifax, NE	\$ 21,650.00
Canadian Maritime Engineering	North Sydney, NE	\$19,212.00
Groupe Ocean		

Chantier naval		Frais de transfert du navire (Cygnus)
Entreprise	Ville	Radoub du navire pas de équipage
Newdock St John's Dockyard Limited	St. John's, TNL	\$ 300.00
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton, ON	\$ 79,474.00
Heddle Marine Services Inc.	St-Catherines, ON	\$ 67,749.00
Heddle Marine Services Inc.	Thunderbay, ON	\$ 122,332.00
Chantiers Davie Canada Inc.	Lévis, Québec	\$ 55,730.00
Verreault Navigation Inc.	Les Méchins, Québec	\$ 49,437.00
Irving Shipyard – Shelburne Marine	Shelburne, NE	\$ 38,003.00
Irving Shipyard – Halifax Shipyard	Halifax, NE	\$ 32,866.00
Canadian Maritime Engineering	North Sydney, NE	\$26,626.00
Groupe Ocean		

Tous les prix sont exprimés en dollars canadiens

Chantier naval: _____ **pour le NGCC Cape Roger et le NGCC Cygnus**

Fin de la modification de n° 2 de l'invitation à soumissionner